

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JANVIER
2017

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics



Des impôts progressifs

pour une société plus juste

DOSSIER P. 4

73^e année - n° 1 - janvier 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO

Les jours se
suivent et ne se
ressembleront pas !

P. 3



CETA :

la démocratie
s'invite à la table
des négociations

P. 7



TÉLÉCOM AVIATION

Bienvenue et félicitations
à notre nouveau Président
Bart Neyens

P. 13

Avis aux membres

Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2017-2018. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,60 euro pour une cotisation entière, de 0,30 euro pour une cotisation réduite et de 0,15 – 0,20 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).



DU RESPECT

Ce gouvernement ne gâte que le capital, les actionnaires et les grosses fortunes ! Vous méritez plus, vous méritez mieux ! De meilleurs salaires et des allocations plus élevées, des emplois pour tous, des pensions décentes, des services publics de qualité et les meilleurs soins de santé Campagne FGTB #durespect sur : www.fgtb.be



*La CGSP vous souhaite
une magnifique année 2017
forte de toutes nos solidarités*

Clôture de formation 2B

Les 23, 24 et 25 novembre a eu lieu la clôture de la formation 2B à Pont-à-Lesse en compagnie des camarades de la RTBF pour une session spécifique et pratique consacrée aux médias. Ces trois journées laborieuses mais qui se sont néanmoins déroulées dans la bonne humeur ont ainsi permis de clore le cycle de formation des camarades figurant sur la photo. En route vers de nouvelles aventures !



EXPO

BITTER ORANGES

TRAVAILLEURS SANS DROITS : LES FRUITS AMERS DU NOUVEL ESCLAVAGISME
WERKNEEMERS ZONDER RECHTEN: DE BITTERE VRUCHTEN VAN EEN NIEUWE FORM VAN SLAVERIJ

23.01.2017 > 28.01.2017

MAISON DU PEUPLE
PARVIS DE SAINT GILLES 39, 1060 SAINT-GILLES
SINT-GILLISVOORPLEIN 39, 1060 SINT-GILLIS

Contact: 02 552 03 57

CEPAG www.cepag.be ABVV-FGTB www.abvv.be www.fgtb.be Lix+ www.lixplus.be

Les années se suivent **et ne se ressembleront pas !**

La fin de l'année est traditionnellement le moment des bilans. Si l'exercice peut sembler de pure forme, il est, cette fois-ci, particulièrement utile. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur ce qui a été fait (ou pas). Pas plus que de pleurer sur le lait répandu, mais au contraire de tirer des enseignements afin de mener à bien nos combats en 2017.

Vouloir s'améliorer c'est d'abord être en mesure de poser, de manière lucide et sans animosité, certains constats qui peuvent être désagréables. Ne nous leurrions pas, 2016 a été une année difficile. Plus que jamais, nous avons été confrontés à des attaques sans précédent de la part de ce Gouvernement et l'opposition que nous avons livrée a été beaucoup trop stérile et inefficace.

Pourquoi ?

Tout d'abord, il est clair que l'absence d'un véritable plan d'actions au niveau interprofessionnel a, largement, plombé notre capacité de réaction. Pour s'opposer de manière vigoureuse, il est obligatoire d'avoir un plan cohérent. Un plan de mobilisation et d'actions allant crescendo avec des revendications et objectifs clairs. Ce ne fut que trop peu souvent le cas. Les différences de vues entre les Centrales, le manque de motivation de certaines, les revendications ambiguës pour tenter de contenter tout le monde sont, certainement, les causes principales de notre difficulté à infléchir le cours des choses, à peser sur les décisions. L'année à venir doit, impérativement, voir se créer une dynamique interprofessionnelle forte et unie contre ce Gouvernement, il est plus que jamais temps ! Les questions de structures ne doivent pas venir polluer l'élaboration de nos actions. Nous sommes d'abord et avant tout un CONTRE-POUVOIR et, à ce titre, la défense du projet de société qui est le nôtre doit primer sur toutes autres considérations. Ne pas comprendre cela serait indigne !

Ensuite, il faut constater que 2016 aura connu son lot de combats syndicaux, certains très difficiles et éprouvants et que les résultats obtenus sont loin, très loin (trop loin) des sacrifices consentis par les Camarades en lutte. Il nous faut, au plus vite, créer les conditions nécessaires pour que s'organise la solidarité de l'ensemble des travailleurs des services publics, afin que lorsque des Camarades se battent contre des mesures d'économies dans les services publics, contre des attaques contre leurs pensions ou s'opposent à la limitation du droit de grève... nous fassions de ces combats, des combats intersectoriels. Car, le Gouvernement, en saucissonnant les dossiers n'a d'autres objectifs que de limiter notre capacité d'action. Il ne faut plus être dupe, les velléités d'instaurer un service minimum, la remise en cause de nos pensions ou la dégradation de nos services publics ne sont pas, ne doivent plus être, des combats sectoriels car personne ne peut dire qu'il sera épargné par cette logique de destruction de notre modèle social.

Pour que 2017 soit une année de combats, la CGSP a, lors de son dernier Comité fédéral, lancé une campagne de mobilisation qui se concrétisera par l'organisation d'une multitude de réunions d'instances afin d'informer le maximum de Camarades des attaques à venir et de mettre en avant des alternatives. Il faut faire de cette campagne de mobilisation un succès, car c'est d'elle que dépendra, largement, notre capacité ultérieure de réaction. Il nous faut donc être nombreux à ces réunions pour que se retissent les liens de solidarité qui nous sont chers. Nous le savons, en 2017 nous subirons autant, si pas plus d'attaques qu'en 2016, mais, forts de l'expérience de l'année écoulée, nous devrons y répondre avec plus de vigueur, de solidarité et de détermination. Voilà la bonne résolution, qu'en tant qu'affilié, il nous faut prendre dès à présent. Nous sommes porteurs de valeurs et de projets, ceux-ci doivent se traduire dans nos actes, c'est là le premier geste de résistance !

Enfin, nous vous souhaitons, ainsi qu'à celles et ceux que vous aimez, une excellente année 2017. Qu'elle soit synonyme de santé, joie, bonheur et victoires syndicales !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Des impôts justes et progressifs : un choix pour une société plus égalitaire

La fiscalité est un sujet politique important. Son organisation, sa structure et son développement conditionnent directement les services publics puisque la fiscalité est la principale source de financement de ces derniers.

Depuis maintenant près de 30 ans, les gouvernements successifs s'acharnent à démanteler nos services publics, notre protection sociale, nos conditions de travail. Les « arguments » avancés sont que « nous n'avons pas le choix », « qu'il n'y a pas d'alternatives », « qu'il faut faire des économies... être plus compétitif... »

Mais il ne faut pas être dupe, derrière ce fatalisme, se cache la volonté de certains de remettre directement en cause l'ensemble de nos mécanismes de solidarité au profit des plus nantis de la société.

La CGSP entend dénoncer ces mensonges ! La fiscalité n'est pas un terrain réservé aux experts, c'est au contraire le cœur même de la démocratie puisque chacun contribue à hauteur de ses moyens à l'intérêt général. Les impôts nous concernent tous, nous avons donc notre mot à dire !

La CGSP veut donc se réapproprier un débat qui nous a été confisqué. Et faire de ce débat, un vrai combat en faveur d'une société juste et égalitaire ! Une société où les richesses produites sont redistribuées notamment via des services publics forts dotés des moyens humains et matériels nécessaires. Une société où le prélèvement de l'impôt est réparti équitablement sur base de critères progressifs tenant compte du patrimoine de départ, des capitaux détenus, des revenus générés par le travail et les biens immobiliers.

Aujourd'hui, celles et ceux qui aspirent à une société égalitaire et solidaire ne peuvent faire abstraction d'une réflexion en profondeur sur une fiscalité juste permettant de doter les pouvoirs publics des moyens nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs. Cela permet également d'affirmer les pouvoirs publics comme des acteurs essentiels face aux puissances du marché.

Austérité et contre-réforme

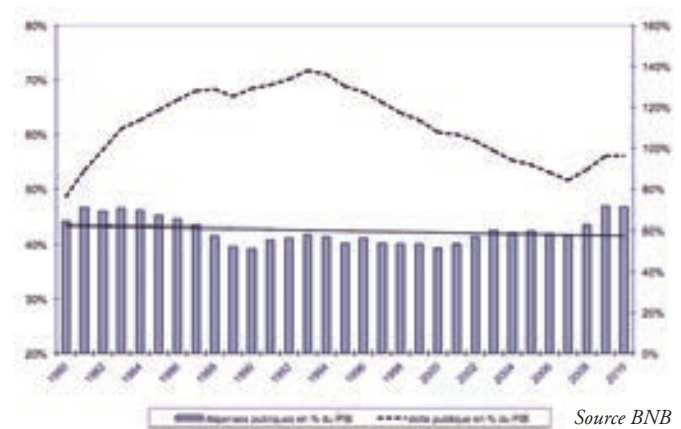
Le débat politique est hélas trop souvent pollué par des propositions démagogiques qui promettent toujours moins d'impôts et de taxes comme si ces diminutions étaient les solutions à tous les maux de la société. C'est oublier un peu vite que les réformes fiscales entamées depuis 25 ans ont toujours favorisé ceux dont les revenus sont les plus élevés, et qui n'en ont dès lors pas vraiment besoin.

Tronquant la réalité, le gouvernement veut nous faire croire que les travailleurs belges sont les plus taxés et que d'autre part, les employeurs paient trop de « charges » patronales. Par là même, ils en profitent pour brouiller les frontières entre ce qui relève de la fiscalité d'une part, et de la protection sociale d'autre part.

Pire encore, les plans d'austérité prennent pour justification l'image du « bon père de famille ». Les pouvoirs publics, confrontés à un problème budgétaire, devraient agir en « bon père de famille » nous dit-on et, dès lors, réduire leurs dépenses. Or, contrairement à une idée largement véhiculée dans le débat politique et économique pour justifier les plans d'austérité, l'augmentation de la dette publique **n'est pas imputable** à une augmentation des dépenses publiques.

Le graphique ci-dessous montre que, depuis 30 ans, les dépenses publiques sont, en pourcentage du PIB, en légère baisse (hormis 2009 et 2010 qui sont des conséquences de la crise financière).

Évolution des dépenses et de la dette publique en % du PIB



Cette vision simpliste du « bon père de famille » n'a d'autre objectif que d'éviter de parler de fiscalité. Car, si les pouvoirs publics peuvent certes réduire leurs dépenses, **ils sont également en mesure d'augmenter leurs recettes**. C'est ici que le bât blesse.

En effet, alors qu'aujourd'hui certains prennent le prétexte de la dette publique pour remettre en cause notre modèle social, il est important de rappeler que ce sont des choix politiques qui ont privé les pouvoirs publics de moyens importants et cela au travers de « contre-réformes fiscales » profitant aux plus nantis de la population. Le Gouvernement



Michel entend pousser de telles « réformes » encore plus loin, notamment avec le *tax shift*.

Contrairement au discours ambiant, il existe des solutions, des initiatives à prendre en matière de fiscalité qui, sans relever de la rage taxatoire, permettraient de lever les fonds nécessaires au financement des services publics et de la Sécurité sociale.

Progressivité de l'impôt et globalisation des revenus

De 1988 à 2012, les tranches d'imposition sont passées de 12 à 5 tranches. En ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques, les modifications apportées visent principalement la suppression des tranches taxées à plus de 50 %, c'est-à-dire celles relatives aux plus hauts revenus.

En d'autres termes, ceux qui bénéficient de cette mesure sont les personnes dont le revenu annuel imposable dépasse 31 700 euros.

Par conséquent, lorsque les libéraux parlent de réduire l'impôt, il faut comprendre qu'ils veulent réduire la progressivité de l'impôt. Tout est dans la nuance !

La progressivité est donc l'ennemie à abattre. Pourquoi ?

Pour répondre à cette question, un petit exemple suffit. Imaginons une augmentation de revenus de 100 euros. Une personne dont le revenu est modeste consacrerait l'essentiel, sinon la totalité de cette augmentation à satisfaire des besoins de première nécessité comme se nourrir, se soigner ou se chauffer. Par contre, pour une personne disposant de larges

revenus, qui n'a pas de soucis pour remplir sa cuve de mazout, cet argent sera « épargné », et plus généralement « investi ».

Alors, est-il normal que cette augmentation de 100 euros soit taxée de la même façon ? Répondre « non », c'est reconnaître que l'impôt doit être progressif.

Aujourd'hui, la progressivité de l'impôt est forte pour les bas et moyens revenus et faible pour les revenus élevés. D'autant que certains types de revenus (singulièrement des revenus auxquels les personnes à bas revenus ne peuvent pas accéder, tels que les revenus locatifs ou mobiliers) échappent à la progressivité de l'impôt en raison de l'absence de globalisation des revenus dans le système fiscal belge.

C'est pourquoi, pour la CGSP, le problème n'est pas le niveau de taxation sur le salaire mais bien le fait qu'une part importante des revenus échappe à l'impôt ou est faiblement taxée en raison de mesures d'exonération fiscale. Nous revendiquons donc une globalisation des revenus et une augmentation des tranches d'imposition via le rétablissement de la tranche à 55 % pour les revenus compris entre 8 000 et 14 000 euros bruts par mois et pour l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros bruts par mois.

Lutter efficacement contre la fraude fiscale

Accroître le train de vie des plus riches, outre le fait que cela est totalement indécent, n'est pas sans danger. En effet, une part importante de ce qu'ils gagnent est destinée à l'épargne et donc, in fine, participe à la financiarisation de l'économie et à l'alimentation de « la bulle spéculative ». Indépendamment de son caractère redistributif, l'impôt progressif a donc également pour vertu « d'euthanasier le rentier », pour reprendre les mots de Keynes, dès lors que plus il est progressif, plus il détournera de la rente financière une part importante de la richesse produite qui pourra, dès lors, être investie dans le développement des infrastructures nécessaires à la société et qui ne sera plus captée pour spéculer et déstabiliser ainsi l'économie.

Mais tenter d'éluder l'impôt semble être devenu un sport pour certains. À tel point que la fraude fiscale représente en Belgique pas moins de 30 milliards d'euros par an. Cette somme astronomique est le résultat d'une part, de l'existence du secret bancaire qui permet aux plus nantis d'échapper à l'impôt et d'autre part, du manque total de volonté politique de donner à l'administration fiscale les moyens humains, financiers et juridiques pour organiser les contrôles nécessaires.

La mise en place d'un réel plan contre la fraude fiscale permettrait d'engranger à court terme plus de 8 milliards d'euros et serait bien plus efficace que toutes les amnisties fiscales

qui n'ont d'autres vertus que de favoriser encore davantage les inégalités fiscales.

Revenir à un impôt des sociétés équitable

L'impôt sur les bénéfices des sociétés est artificiellement bas en raison de l'octroi de réductions d'impôts telles que les intérêts notionnels. Alors que dans les années 1970, la taxation des entreprises avoisinait les 57 %, aujourd'hui, bien que le taux officiel soit de 33,99 %, le taux implicite (taux effectivement payé après exonération) est proche des 16 %. En 2014, la part des impôts des personnes physiques liés aux revenus du travail représentait 26,1 % du PIB alors que celle des impôts sur les revenus des sociétés était de 3,1 %.

La CGSP exige que cet écart soit diminué et que les cadeaux fiscaux octroyés aux entreprises, tel que le système des intérêts notionnels qui depuis sa création en 2006 a déjà coûté à la Belgique plus de...40 milliards d'euros, soit aboli.

Nos services publics sont indispensables !

Notre choix de société est clair ! La CGSP ne peut pas laisser dire que les services publics coûtent trop cher. Les chiffres avancés par les détracteurs du financement public de services collectifs ne font jamais étalage de l'apport réel de ces derniers à une société plus égalitaire. Il y a quatre ans, l'Interrégionale wallonne de la CGSP a publié une étude scientifique avec la FAR et le CIRIEC démontrant les effets redistributifs des services publics et de la protection sociale, tout particulièrement en Wallonie¹.



L'étude établissait également non seulement la nécessité des dépenses publiques en vue de la cohésion sociale, de l'égalité entre les citoyens ou de l'exercice des droits fondamentaux mais confirmait l'urgence des interventions publiques dans la mise en œuvre de plans de relance impulsés et encadrés par les pouvoirs publics.

Une évidence ! Hélas, le gouvernement fédéral semble ne pas avoir compris cette urgence et s'entête dans une austérité qui a démontré, au prix de la souffrance de la population, sa totale inutilité.

Résistance !

L'austérité n'est pas une fatalité, elle n'est pas naturelle. Bien au contraire, elle est au service d'une politique libérale voulant appauvrir la majorité de la population au seul profit du système financier.

La plus grande victoire du système capitaliste serait de faire croire, à celles et ceux qu'il exploite, qu'il est naturel, qu'il n'y a pas d'alternatives.

La CGSP entend donc mettre tout en œuvre pour regagner la bataille idéologique parce que le premier acte de résistance est d'oser penser que le monde n'est pas tel qu'on nous le propose !

1. *Aspects redistributifs des services publics en Wallonie*, Congrès statutaire 2012, disponible sur : http://www.cgspwallonne.be/images/documentations/dossiers_thematiques/dossier_redistribution_richesses_2012.pdf



CETA : la démocratie s'invite à la table des négociations

Communiqué de la plateforme Stop TTIP/CETA sur le compromis belge trouvé ce jeudi sur la signature du CETA.

Après des années de mobilisation et d'analyses du CETA et du TTIP, relayées par quelques parlements et gouvernements, on peut aujourd'hui se réjouir que la démocratie se soit invitée à la table des négociations. Sur le fond, quelques avancées ont été obtenues. De nombreuses zones d'ombre subsistent. Le CETA demeure un accord déséquilibré. La mobilisation et la vigilance restent nécessaires.

Quelles leçons tirer des dernières semaines ?

Après un match de football joué à un contre onze, l'évaluation ne peut pas se faire uniquement en regardant le tableau-marquoir : même modifié grâce à nos mobilisations, le CETA reste un accord déséquilibré, donnant trop de pouvoir aux multinationales, aux dépens des parlements et des juridictions publiques, et favorisant le commerce et le profit davantage que la justice et les droits humains.

Mais il faut se souvenir que sans la mobilisation des agriculteurs, des mouvements citoyens, des syndicats, des mutualités et des organisations non gouvernementales depuis trois ans, le CETA aurait été signé ce jeudi sans aucune des avancées, même insuffisantes, désormais engrangées. Le sommet qui devait marquer la signature du CETA ce 27 octobre n'a pas eu lieu. Qu'un sommet international soit annulé du fait de mobilisations sociales est une victoire en soi, car cela signifie que plus jamais aucune négociation de traités similaires ne pourra se faire sans la participation des Parlements et de la société civile. Pour construire une politique commerciale favorable au plus grand nombre, les Parlements devront être habilités pour mettre le commerce au service du progrès social et écologique.

Le combat wallon et bruxellois contre le CETA a engendré un rapport de force qui a fait plier en partie la Commission : nous devons nous réjouir et nous féliciter d'avoir gagné cette première bataille. Mais elle ne suffira pas. Dans les futures batailles (la ratification du CETA, le TTIP, le TiSA...), la défense de la démocratie passera par une alliance large de la société civile. Ce mouvement s'appuiera sur des Parlements courageux capables de mettre fin au chantage de certaines institutions influencées par le pouvoir financier.

Analyse des avancées obtenues

Citons l'engagement de demander à la Cour européenne de justice de vérifier la compatibilité du mécanisme d'arbitrage avec les traités européens.

C'est une demande exprimée de longue date et aucun gouvernement européen n'avait jusqu'à présent accepté de vérifier la légalité du CETA avant son entrée en vigueur. C'est maintenant acquis.

Les entités fédérées belges ont réaffirmé leur droit de mettre fin à l'application du CETA si le mécanisme d'arbitrage n'était pas réellement réformé en une cour publique ou si des impacts sociaux ou environnementaux négatifs étaient constatés.

Il y a d'autres avancées, comme une réelle protection des services publics, des mutualités, du principe de précaution, du droit à renforcer les normes sociales et environnementales sans risquer de sanction financière, ainsi que la clause de sauvegarde agricole. Il faut encore du temps pour vérifier si ces avancées sont réellement effectives, si les nouveaux textes sont suffisamment solides juridiquement et sans faille.

Et le temps risque de manquer. Les quatre parlements ayant exprimé des

réticences sur le CETA se sont réunis en urgence pour approuver le nouvel accord, résultat d'une énième pression du Gouvernement fédéral et de la Commission européenne. Revoir en profondeur la méthode de conclusion de tels traités impliquerait de respecter les parlements et de leur laisser le temps de travailler sereinement. Ce n'est pas le cas ici. On ne peut qu'espérer que la brèche ouverte en Belgique sera utilisée par d'autres parlements en Europe pour mener un travail d'analyse et d'audition comparable à celui mené par le Parlement wallon.

Les préoccupations qui n'ont pas été rencontrées

Reste que de nombreux points de préoccupation n'ont aucunement été rencontrés, par exemple la logique des listes négatives pour la libéralisation des services, le caractère unilatéral de l'introduction des plaintes par les seuls investisseurs sans qu'ils aient dû au préalable avoir épuisé tous les moyens de recours devant les juridictions nationales, les capacités de régulation financière ou encore des sanctions en cas de non-respect des droits des travailleurs ou des normes environnementales.

Le traité reste essentiellement un accord déséquilibré issu d'une négociation opaque et il faudra rester vigilants et mobilisés à chaque étape de la suite du processus d'approbation du CETA et de la négociation des futurs traités de commerce et d'investissement.

Communiqué commun de : Agir pour la Paix, CGSLB, CNCD-11.11.11, CSC, Inter-Environnement Wallonie, FGTB, CEPAG, FUGEA, Greenpeace, MOC, Mutualités chrétiennes, Mutualités libres, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, SAW-B, Solidaris et Tout Autre Chose

Mis en ligne sur le site de la FGTB le 28 octobre 2016



Nouvelles mesures de contrôle des chômeurs bruxellois, il faut aider, pas exclure !

En application de la 6^e réforme de l'État qui a transféré aux régions une partie de la politique de l'emploi, la Région de Bruxelles-Capitale appliquera de nouvelles procédures de contrôle de la disponibilité des chômeurs bruxellois dès janvier 2017.

Désormais, ce sera Actiris qui exécutera les devoirs de contrôle en plus de sa mission d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi. Des missions à première vue complémentaires au risque de la confusion des rôles. La régionalisation des politiques d'emploi a donc confié aux régions de nouvelles compétences dont le contrôle périodique de la disponibilité « active » et « passive » des chômeurs, la disponibilité des jeunes en stage d'insertion, ainsi que l'octroi des dispenses de disponibilité (pour reprise d'études, formations, etc.).

Triple check, sanctions et appel

À Bruxelles, le contrôle sera désormais réalisé par Actiris. La première évaluation se fait sur base du dossier du demandeur d'emploi. En cas d'appréciation négative, il est convoqué pour démontrer la réalité de ses démarches devant un deuxième évaluateur. Si l'avis de ce dernier est défavorable, le demandeur

d'emploi sera entendu par un collège de trois évaluateurs. Par cette multiplication des intervenants chargés de vérifier que les chômeurs cherchent activement un emploi et de remettre un avis, on relativise la subjectivité d'un avis unique. Avec deux évaluations négatives, le chômeur peut être sanctionné et voir son allocation réduite pendant 13 semaines (au lieu de 4 mois). À partir de la 3^e évaluation négative, l'allocation d'un chef de ménage ou isolé est réduite durant 6 mois puis supprimée. La sanction est plus immédiate pour le cohabitant ou bénéficiaire d'allocations d'insertion puisqu'il est directement exclu !

Nouveauté : le demandeur d'emploi peut désormais faire appel d'une décision négative devant un comité de recours paritaire composé de représentants des travailleurs, des employeurs et d'un membre du personnel d'Actiris. Auparavant, il n'avait d'autre possibilité que de déposer un recours devant le Tribunal du travail.

Si la nouvelle procédure se veut plus respectueuse des personnes sans emploi et permet des recours plus accessibles, elle s'inscrit toujours dans une logique de chasse aux chômeurs que nous combattons parce qu'elle est aussi inefficace

et injuste que scandaleuse sur le plan de la morale sociale. Elle ne sert à rien parce que ce n'est pas en contrôlant, en sanctionnant, ou en excluant que l'on crée des opportunités d'emploi. Elle est injuste parce que le nombre d'emplois offerts est de très loin inférieur à la demande avec des aspects très spécifiques au niveau de formation et au marché de l'emploi bruxellois.

La question du chômage est plus que jamais révélatrice de notre modèle de société néolibérale, de ses enjeux et de son hypocrisie. Depuis l'avènement du salariat, le chômage a servi le système capitaliste en exerçant une pression sur les salaires selon le principe suivant : si des travailleurs ne sont pas contents de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations, des chômeurs ne demandent qu'à prendre leur place. À cela s'ajoute, la volonté de ce gouvernement de « casser du chômeur ». C'est aussi simple et brutal que ça et cela justifie que nous continuions à lutter contre toutes les attaques contre les travailleurs sans emploi et que nous les aidions par rapport à leurs démarches et dans leur situation.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

La CGSP-Bruxelles lance des soirées-débats syndicaux. Chaque mois des thèmes en rapport avec l'actualité sociale et syndicale seront débattus. Affiliés et délégués CGSP auront ainsi l'occasion d'approfondir leur analyse et de partager leur expérience avec des intervenants, politiques, syndicalistes, chercheurs, impliqués sur ces thèmes.

La première soirée de cette formule se déroulera mi-janvier 2017 et portera sur la politique désastreuse menée par le gouvernement fédéral dans les domaines de la santé, des pensions et de la fiscalité.

Soirée-débat - Dimanche 17 janvier 2016

18h > 21h – salle A – rue du Congrès, 17-19 – 1000 Bruxelles

avec

- **Marco Van Hees**, député PTB au parlement fédéral – fonctionnaire au SPF-Finances et – militant CGSP – analyste critique des politiques fiscales.
- **Jean-François Tamellini**, secrétaire fédéral de la FGTB qui traitera du dossier pensions.
- **Carine Rosteleur**, secrétaire régionale du secteur ALR-LRB-Bru qui traitera des attaques contre les soins de santé menées par la ministre De Block.
- **Michèle Dehaen**, experte du secteur ALR-LRB-Bru pour les pensions des services publics.



6 bonnes raisons de prendre en compte les périodes d'inactivité pour la pension

Le gouvernement souhaite que les périodes de chômage et de prépension soient moins prises en compte dans le calcul de votre pension. Pourquoi est-ce une mauvaise idée ?

Parce qu'il faut actuellement déjà justifier d'une carrière de 45 ans pour avoir droit à une pension complète

Vous n'avez droit à une pension complète ou à la pension minimum que si vous avez commencé à travailler à 20 ans et que vous êtes resté actif jusqu'à vos 65 ans. Il faut en effet justifier d'une carrière de 45 ans, sans quoi vous subissez une perte d'au moins 2,2 % par année manquante. Les périodes de chômage, de maladie ou de prépension sont actuellement prises en compte, justement parce que la condition de carrière est stricte. Comment arriver à une carrière de 45 ans si l'on ne tient pas compte des périodes de coups durs dans la vie ?



Parce que la perte d'un emploi ne doit pas être doublement sanctionnée

Les travailleurs qui perdent leur emploi se retrouvent souvent dans une situation financière délicate. 43 % des demandeurs d'emploi vivent sous le seuil de la pauvreté et ce pourcentage augmente constamment avec les attaques que subissent les chômeurs. Or, le chômage n'est pas un choix. Personne ne choisit de vivre dans la pauvreté. Devoir vivre d'une allocation de chômage, c'est déjà une punition. Ce gouvernement veut doublement sanctionner les personnes qui sont dans cette situation, en réduisant aussi le montant de la pension perçue.

Parce que le chômage dit « volontaire » ne compte déjà pas actuellement pour votre pension

Ces dernières années, les politiciens ont mis l'accent sur la disponibilité sur le marché du travail des demandeurs d'emploi. Si vous ne pouvez pas prouver, en tant que demandeur d'emploi, que vous cherchez activement un emploi, vous êtes suspendu. Dans ce cas, vous devenez « chômeur volontaire » et vous ne recevez plus d'allocations.

Et devinez quoi ? Les périodes de chômage « volontaire » ne sont pas prises en compte pour le calcul de la pension. C'est actuellement déjà le cas ! Le gouvernement veut pénaliser les personnes qui sollicitent, qui ne reçoivent pas de réponse, qui suivent une formation, qui sollicitent à nouveau... en leur donnant moins de pension. Ça n'a pas de sens !

Parce que ce sont surtout les femmes et les jeunes qui paient le prix

Chez les jeunes travailleurs, les périodes assimilées sont actuellement surtout des périodes de chômage (77 % pour les hommes et 66 % pour les femmes). C'est aussi logique

compte tenu du chômage élevé chez les jeunes et du nombre croissant de contrats précaires. Le fait que la qualité de nos pensions se détériore toujours un peu plus, ne préoccupe nullement le gouvernement.

La carrière totale d'une femme, quant à elle, est composée de 53 % de périodes assimilées. La pauvreté déjà élevée parmi les pensionnés augmentera davantage dans les années à venir, et risque de tourner au drame social.

Nous devons tous nous en préoccuper et réfléchir sur ce qui doit être pris en compte pour la pension. Cette mesure enterre le régime des pensions et donne des pensions légales encore plus basses pour ceux qui ont des difficultés sur le marché de l'emploi (et qui, souvent, n'ont pas ou peu de pension complémentaire).

Parce que c'est une rupture de contrat

Le gouvernement ose enfreindre des droits acquis. Ce sont à nouveau les RCC ou prépensionnés qui sont dans la ligne de mire du gouvernement. Même pour ceux qui sont déjà actuellement dans le système, le gouvernement voudrait encore limiter les futurs droits de pension. Chez les travailleurs âgés, un quart des assimilations chez les hommes est composé de périodes de chômage avec complément d'entreprise.

Parce que les pensions sont déjà basses

La pension de retraite légale moyenne d'un travailleur est de 950 € pour un homme et de 710 € pour une femme. Tandis que le credo des pensions impayables reste omniprésent, en Belgique, nous dépensons en moyenne moins dans les pensions : 2 400 euros par habitant contre 2 618 en Allemagne, 3 408 en France et 3 157 aux Pays-Bas. Les pensions basses s'expliquent donc clairement par un manque d'investissement de moyens publics.

De plus, même lorsque le vieillissement de la population se fera sentir le plus (en 2040), nous ne dépenserons pas plus en pensions en Belgique que ce que dépensent actuellement nos voisins.

Pourtant, on veut à nouveau économiser, non pas pour faire face au vieillissement ni pour améliorer les pensions, mais pour stigmatiser encore un peu plus les demandeurs d'emploi.

Article publié sur le site de la FGTVB le 18 novembre 2016

Vous méritez mieux!

FISCALITÉ

UNE FISCALITÉ JUSTE ? DES PROMESSES JAMAIS TENUES...

Les impôts et les cotisations sociales sont nécessaires pour garantir le droit de chacun à des services publics (enseignement, police, transports publics...) et à la sécurité sociale (soins de santé, pensions, chômage...). Il est important que les pouvoirs publics disposent de moyens suffisants pour pouvoir effectuer ces dépenses. Il y a quelques années, les finances publiques belges se sont retrouvées dans le rouge à la suite de la crise financière (sauvetage des banques, croissance économique négative....) et d'un certain nombre de cadeaux fiscaux faits aux entreprises et aux nantis (déduction des intérêts notionnels, suppression des taux les plus élevés pour l'impôt des personnes physiques...).

Qu'a décidé le gouvernement ?

Plutôt que de chercher dans une fiscalité plus juste les moyens nécessaires pour le fonctionnement de l'Etat et l'assainissement des finances publiques, ce gouvernement a décidé de réduire le financement des services publics quitte à faire grimper la facture pour les utilisateurs de ces services. Répercuter la facture sur les utilisateurs rend le système injuste puisque tout le monde ne dispose pas des mêmes moyens financiers.

Il a par ailleurs imposé un saut d'index et bloqué les salaires. Le pouvoir d'achat du citoyen n'a donc pas seulement été affecté par le saut d'index, mais aussi par la hausse de certaines factures. Pour contrer la contestation sociale face à ses mesures antisociales notamment, le gouvernement a promis un tax shift qui devait entraîner une augmentation des salaires nets. Ce tax shift a surtout servi à réduire les cotisations sociales des employeurs et n'a fait que creuser davantage le trou budgétaire de l'Etat. Le gouvernement se retrouve donc déjà en train de préparer les économies de demain. Cerise sur le gâteau, le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, veut, à partir de l'année prochaine, réduire progressivement l'impôt des sociétés de 33,99% à environ 20%. C'est ainsi que sont préparées aujourd'hui les crises budgétaires de demain.

La contestation sociale a toutefois conduit le gouvernement à procéder à quelques petites adaptations au niveau de la fiscalité du patrimoine (augmentation du précompte mobilier et taxe boursière, lutte contre les abus des holdings fiscaux). Ces mesures sont faciles à contourner. On peut également douter de leur mise en œuvre, au vu du parcours parsemé d'erreurs (volontaires ?) d'estimation des recettes du ministre des Finances. En tout cas, même l'introduction d'une taxe symbolique sur les plus-values a été rejetée par la plupart des partis au gouvernement, et ce, malgré le fait que cette taxe existe déjà dans les pays voisins.

Qu'est-ce que cela implique pour les travailleurs ?

D'un côté, les travailleurs reçoivent un peu plus en net à la fin du mois, mais d'un autre côté, ils doivent payer plus de TVA et les factures de tous les services publics augmentent à folle allure. La majeure partie des cadeaux fiscaux est réservée à quelques rares privilégiés (diminution de l'impôt sur les sociétés, taxe diamant...). La dette publique elle aussi continue à augmenter, ce gouvernement préparant déjà les mesures d'économies et la hausse de nouvelles factures de la prochaine législature.

La FGTB estime que nos services publics nécessitent un financement sain et que nous devons tous contribuer en fonction de nos moyens. Cela signifie que les grosses fortunes doivent également être sollicitées et que tous les revenus doivent être imposés de la même manière. Aujourd'hui, seuls les revenus du travail sont imposés à des taux progressifs assez élevés alors que de nombreuses réductions de taux sont d'application pour les autres types de revenus (loyers, dividendes, droits d'auteur...).

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

 @SYNDICATFGTB  SYNDICATFGTB

#DURESPECT
Vous méritez mieux!

Vous méritez mieux!

SOINS DE SANTÉ

SELON LE GOUVERNEMENT MICHEL, LES ÉCONOMIES DANS LES SOINS DE SANTÉ NE TOUCHERONT PAS LES PATIENTS... IL MENT !

900 millions d'économies dans les soins de santé ! Vous croyez sincèrement, comme le prétend la ministre Maggie De Block, que vous ne le sentirez pas passer ? La santé « n'a pas de prix » mais la vôtre va devenir hors de prix. Se soigner sera de plus en plus cher. Tomber malade devient un luxe que tout le monde ne pourra plus se payer.

Qu'est-ce que le Gouvernement a décidé ?

Un saut d'index et des économies sur le dos des bénéficiaires des plus petites allocations sociales

En 2015, tous les travailleurs et tous les bénéficiaires d'allocations sociales (dont les malades et les invalides) ont perdu 2% à cause du saut d'index.

L'enveloppe dite « bien-être » qui sert à augmenter les allocations sociales les plus basses - déjà en dessous du seuil de pauvreté - est amputée de 161 millions.

Si vous bénéficiez de l'intervention majorée en soins de santé et que votre composition de ménage change, vos avantages seront réduits après un trimestre au lieu de deux.

Pour les chômeurs, des indemnités de maladie au rabais

En première période de chômage, les allocations de chômage sont calculées sur base du salaire perdu. Les 3 premiers mois à 65%, les 9 mois suivants à 60% mais avec un minimum : 1181 € pour un chef de ménage, 992 € pour un célibataire et 744 € pour un cohabitant. Par contre, pour les indemnités de maladie, il n'y a pas de minimum. Si vous êtes chômeur, que vous tombez malade, et si l'indemnité de chômage - même au minimum - est supérieure à l'indemnité de maladie, vous aurez toujours l'indemnité la plus basse comme si vous deviez être puni d'être malade.. ou d'être chômeur ! Ainsi, un chef de ménage qui gagnait 1.300 €/ mois avant de perdre son emploi, touchera 780 € d'indemnité de maladie au lieu de 1.181€ par mois.

Pour les travailleurs aussi l'indemnité de maladie revue à la baisse

Actuellement l'indemnité d'incapacité de travail est calculée sur base de 60 % de la rémunération. Ça fait déjà un sérieux trou dans le budget. À l'avenir, le gouvernement envisage de ne plus prendre en compte les primes, les heures supplémentaires... En outre le montant sera calculé sur base d'une période de référence plus longue pour raboter les dernières augmentations de salaire ou tenir compte de périodes (intérim, chômage) où le revenu était plus bas.

La période de stage pour avoir droit à une indemnité de maladie passe de 6 mois à 12 mois

Avant d'avoir droit à des indemnités de maladie, il faudra avoir travaillé 12 mois (sauf pour les indemnités de maternité). Si vous êtes jeune et que vous entamez votre carrière, vous ne serez pas couvert pendant un an.

La visite chez un médecin spécialiste et les médicaments plus chers

La part à payer (ticket modérateur) chez le spécialiste est fixée à 12 € pour l'assuré ordinaire (au lieu de 8,23 € en moyenne précédemment). Si le médecin est conventionné. Dans le cas contraire la note peut être plus salée. En raison des économies annoncées dans le secteur des soins de santé, de nombreux médecins ont annoncé qu'ils allaient se déconventionner. La facture des patients ne fera encore qu'augmenter.

Le remboursement de médicaments, dont les antibiotiques, est diminué. Votre facture augmentera en moyenne de minimum 9% !

Les malades chroniques ou de longue durée payeront plus pour leurs soins

Grâce au MAF (maximum à facturer), les malades chroniques ou de longue durée obtiennent la gratuité des soins lorsqu'un plafond (variable en fonction des revenus) de dépenses de santé est dépassé. Le gouvernement a décidé d'indexer, donc de relever ce plafond. Le travailleur malade chronique ou de longue durée aura une facture plus élevée à prendre en charge.

La chasse aux personnes en incapacité de travail

Si vous êtes en incapacité de travail, le gouvernement envisage des sanctions financières (de 10% du montant des indemnités de maladie, voire plus) si vous ne collaborez pas assez à la reprise du travail ! Alors que souvent, ce sont les employeurs qui ne veulent plus de vous !

La FGTB exige le retrait de ces mesures. Ce gouvernement ne respecte rien ni personne. Vous méritez mieux que cela.

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

 @SYNDICATFGTB  SYNDICATFGTB

#DURESPECT
Vous méritez mieux!

Vous méritez mieux !

POUVOIR D'ACHAT

SELON LE GOUVERNEMENT MICHEL, LE POUVOIR D'ACHAT AUGMENTE... IL MENT !

Après 2 années de blocage salarial, vous pensiez que les choses allaient s'améliorer ? Vous vous trompiez lourdement ! Le gouvernement Michel souhaite maintenant réformer la loi de 1996 de manière à exclure toute augmentation salariale les prochaines années.

La loi de 1996 ? Qu'est-ce que c'est ?

Tous les deux ans, patrons et syndicats négocient la marge d'augmentation globale des salaires (hors indexations automatiques et augmentations barémiques). La 'Loi de 1996' stipule que nos coûts salariaux ne peuvent pas évoluer plus vite que ceux de nos pays voisins. Cette marge donne une indication pour les négociations dans les secteurs et les entreprises.

Les nouvelles mesures du gouvernement ?

Le gouvernement Michel estime que vous coûte trop cher et veut rendre la loi plus stricte ET contraignante.

Le gouvernement ne laisse plus aucune marge à la négociation entre patrons et syndicats.

Il veut que nos salaires soient au même niveau que ceux d'application dans nos pays voisins.

Il donne ainsi le signal de départ d'une course au nivellement par le bas !

La nouvelle loi ouvrira également la porte à de **NOUVEAUX SAUTS D'INDEX**. L'indexation sert à maintenir le pouvoir d'achat lorsque les prix augmentent. L'année dernière, vous avez déjà subi un saut d'index. Votre salaire n'a pas été augmenté alors que les entreprises, elles, ont reçu des milliards. Suite à cette intervention, vous avez perdu plusieurs (dizaines de) milliers d'euros sur l'ensemble de votre carrière et pour le calcul de votre pension. C'était censé être une mesure exceptionnelle, ce ne sera certainement pas le cas.

En bref, il n'y aura très probablement pas d'augmentation salariale les prochaines années ! Même pas dans les secteurs et les entreprises en bénéfice. Si l'économie se porte mieux, vous ne bénéficierez pas de cette embellie parce que votre syndicat ne disposera d'aucune marge de manœuvre. **Tout pour les uns (= les employeurs et les actionnaires), rien pour les autres (= les travailleurs) !**

Chouchouter les riches et les grandes entreprises et geler les salaires, augmenter les factures, imposer toujours plus de flexibilité et d'heures supplémentaires... Une solution ?

INUTILE. Tout n'est que mensonge : nos salaires ne sont pas trop élevés. Ils sont un juste retour des choses au regard de ce que les travailleurs produisent dans et pour leur entreprise.

STUPIDE. Nos salaires sont le moteur de notre économie. Moins de salaire signifie moins de pouvoir d'achat, moins d'argent pour ses loisirs ou pour améliorer son logement... Par conséquent, l'économie stagne.

INSULTANTE. Les actionnaires reçoivent toujours plus : +150% depuis 1996. Tout comme les administrateurs des entreprises cotées en bourse : +25% de 2011 à 2013. Et les travailleurs ? 0%.

Cette proposition de loi doit être retirée. Nous exigeons que les efforts fournis par les travailleurs soient respectés. Vous aussi, vous avez droit à votre part du gâteau. Votre syndicat doit pouvoir négocier cette part.

FGTB

WWW.FGTB.BE

 @SYNDICATFGTB  SYNDICATFGTB

#DURESPPECT
Vous méritez mieux !

Ensemble, on est plus forts

TRIBUNE CGSP - JANVIER 2017

Bienvenue et félicitations à notre nouveau Président du secteur Télécom Aviation Bart Neyens

Suite à notre Congrès statutaire du 25 novembre, la nouvelle équipe est prête, avec son nouveau Président, à relever les défis qui ne manqueront pas de marquer les 4 prochaines années.

Bart a déjà une longue expérience dans le monde syndical, à la FGTB, et expérimente notre contre-pouvoir spécifique à Proximus, mais aussi dans l'aviation depuis maintenant deux ans et demi.

Avec l'aide d'une équipe très combative, il a gagné les élections sociales de 2016 à la BAC (Brussel Airport Company).

Avec l'aide de tous les militants du secteur Télécom Aviation, le Congrès statutaire s'engage à œuvrer à une organisation syndicale « revendicative » et « combative ».

Pour y parvenir, notre stratégie s'appuie sur les piliers suivants :

- privilégier la négociation ;
- communiquer vers les différentes instances et vers nos membres en n'excluant pas les réseaux sociaux ;
- se battre, quand il n'y a plus d'autre choix.

Rester maître de nos choix

Si nous voulons rester incontournables face à des employeurs de plus en plus antisociaux et parfois à la limite de l'arrogance, il est impératif de se préparer à d'autres modèles de représentativité au sein de nos entreprises.

Nous sommes conscients qu'il est primordial de se renforcer, de collaborer avec d'autres acteurs, d'autres partenaires, actifs dans les branches du « transport » et des télécommunications » en général.

Mais en définitive, nos priorités sont aussi :

- défendre l'emploi des collaborateurs contractuels et statutaires ;
- garder un service public fort et de qualité ;
- sauvegarder des conditions de travail dignes et socialement acceptables ;
- combattre la volonté patronale, de supprimer petit à petit, les acquis de nos collaborateurs non-actifs.

Ensemble, on est plus fort.

Meilleurs vœux en cette année 2017.

Bart, Éric, Michel, Stéphan, Martin, Pascal, Sinan et André



Dossier en cours

Comme à l'accoutumée, beaucoup de réunions et de décisions dans le cadre d'un dialogue social de plus en plus conflictuel au sein de l'entreprise.

Pour faire face à la « concurrence » et à la « réduction des coûts HR », tout est bon pour durcir nos conditions de travail et obtenir encore plus de flexibilité des agents statutaires et contractuels.

Les dossiers principaux en cours ou finalisés

1. Protocole d'accord relatif aux facilités de mobilité des membres du personnel de niveau 1 et sales équivalent sans voiture de société en 2017

En front commun syndical les modifications suivantes sont apportées.

Les collaborateurs éligibles pour le plan de mobilité violet auront le choix en 2017 entre :

- opter pour le plan de mobilité violet tel qu'approuvé en Commission paritaire ;
- opter pour un abonnement 1^{re} classe (travail/domicile) et une carte de légitimation 50 % pour leur propre usage. Cette carte donne droit à 50 % de réduction à l'achat d'un titre de transport 2^e classe auprès de la SNCB ;
- pour les collaborateurs M3/V3, il est en outre convenu pour 2017 la possibilité d'opter pour un abonnement 2^e classe (travail/domicile), le nombre de réquisitoires auquel ils avaient droit en 2016 en ce inclus l'indemnité bicyclette.

Les règles suivantes seront d'application :

- en cas de promotion de M3/V3 vers M2/V2 durant l'année 2017, la solution choisie restera d'application sauf dans le cas où le collaborateur opte pour une voiture de société. Dans ce cas il pourra opter pour le plan vert ou bleu ;
- chaque nouveau collaborateur M1/V1/M2/V2/M3/V3 sans voiture de société, se verra attribuer le plan de mobilité violet.

Enfin les parties conviennent

- De revoir les modalités du plan violet dans le courant d'avril/mai 2017 afin de définir ensemble un nouveau plan pour 2018.
- Qu'une communication générale soit envoyée aux collaborateurs concernés ce vendredi 18 novembre 2016 pour annoncer qu'une solution sera apportée et expliquée en détail le mardi 22 novembre.

2. Sales Transformation chez Direct sales

Ce dossier, pour l'instant imbuvable est « gelé » jusqu'en janvier 2017.

Les principaux points de rupture sont :

- glisser d'objectifs collectifs vers des objectifs individuels ;
- travailler seul en shop center ;
- ne pouvoir être en repos que 5 samedis par an ;
- accroissement de la mobilité ;
- modification de la clé bonus ;
- ...

En résumé, la volonté de la direction serait d'intégrer, dans les grands principes, les conditions de travail de « the phone house » dans les Proximus center.

À suivre

3. TEC_NEO HPO III

Voici un dossier accepté dès à présent par la CSC et qui sera donc présenté à la Commission paritaire du 14 décembre, pour ratification.

Pour rappel, au sein de Proximus, NEO est responsable de l'extension de la gestion des différentes couches de transport du réseau afin d'assurer la continuité des services télécom de haute qualité pour les clients.

La CGSP déposera un protocole de non-accord, afin de revendiquer entre autres :

- une diminution de l'outsourcing ;
- d'attribuer les postes à pourvoir à tout le monde.

4. Intégration de « the phone house »

Suite à l'intégration au 1^{er} octobre des agents de « the phone house » à Proximus, un premier Comité d'accompagnement s'est tenu en date du 1^{er} décembre 2016.

Ce Comité analyse le mappage des fonctions sales et non sales à Proximus.

Il est apparu très vite, que Proximus voulait lier l'intégration de ces agents avec le dossier Direct Sales (voir point 2), le dossier nouvelle politique de rémunération et un dossier intitulé « indirect sales » non encore présenté aux organisations syndicales.

Afin d'informer au mieux, une réunion avec les délégués élus suite aux élections sociales à « the phone house » est prévue le 7 décembre 2016.

5. CUO_HPOIII pour les départements DIS/CAB/CHC/ASA/PRF/LOG dossier 076

Un dossier comprenant 185 slides est à votre disposition via vos délégués.

Groupe de travail interne et à Proximus, seront bien utiles afin de dégager des lignes de force socialement acceptables pour tous.

Quelques propositions de la direction :

- fermeture des calls center de Charleroi et de Roeselaere à DIS ;
- transformation de jours de congé en heures à DIS ;
- augmentation de la flexibilité de pics de production et travailler plus avec rendez-vous à CAB ;
- extension des heures d'ouverture et concentration des capacités internes pour les heures de pointe à CHC ;
- reconversions ;
- ...

Dossier sensible et pour l'instant loin d'obtenir notre accord.

Belgocontrol

Nouvelles de quelques dossiers importants

Fin d'année oblige, quelques dossiers importants sont, soit en phase de finalisation, pour information ou à l'agenda de début 2017.

1. Avantage non - récurrent

Un des points d'exécution de l'accord du 12 avril 2016, sur la fin de carrière des contrôleurs aériens concernait une augmentation du pouvoir d'achat de 500 euros, sur base annuelle des autres catégories du personnel.

Cette augmentation, via les avantages non-récurrents sera formalisée en front commun à la Commission paritaire du 12 décembre 2016.

Un coefficient de 1,85 sera pris en compte pour calculer le maximum à ne pas dépasser dans le cadre du système d'absence pour maladie.

La note d'accord se trouve dès à présent sur l'Intranet ou chez vos délégués.

2. La surveillance de la santé des travailleurs

Suite à la modification de la loi du 5/08/1978, modifiée par l'article 2 de la loi du 27 juin 2016, Belgocontrol doit adapter la note de service 0045 « surveillance de la santé ».

Les principales modifications sont :

- changer « service médical externe confié à Agathos » par « le Conseiller en prévention » ;
- changer « service du personnel » par « service des ressources humaines » ;
- le plus important :
suppression de la mise à la retraite d'office à 60 ans quand l'agent est déclaré inapte et remplacé par
 - 62 ans à partir du 1^{er} janvier 2016,
 - 62 ans et 6 mois à partir du 1^{er} janvier 2017,
 - 63 ans à partir du 1^{er} janvier 2018.

3. Application de la note salariale à Belgocontrol

Pour rappel : la norme salariale, négociée dans le cadre de l'accord interprofessionnel est d'application à Belgocontrol.

Cette norme délimite en fonction de la masse salariale brute l'enveloppe pouvant être négociée dans les Conventions collectives de travail.

Pour 2015, cette norme est de 0 %.

Pour 2016, cette norme est de 0,5 % plus 0,3 % via par exemple l'augmentation de chèques repas.

Selon Belgocontrol, cette norme salariale est complètement épuisée et peut-être même dépassée, par :

- la prime OJTI (40 000 euros en 2016, 175 000 euros en 2017),
- le calcul des heures supplémentaires pour les contrôleurs aériens sur base de 35 heures par semaine (140 000 euros en 2016),
- et la mise à niveau de certains agents contractuels qui se trouvent en dessous de leur courbe de référence (376 000 euros).

En fonction de la norme salariale qui sera d'application pour la période 2017/2018, la CGSP a exigé d'obtenir l'enveloppe disponible, avant toute proposition à prendre en compte dans le cadre de revendications quantitatives pour l'ensemble des personnels de Belgocontrol.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités
- 3 /** Édito • Les années se suivent et ne se ressembleront pas !
- 4 /** Fiscalité • Des impôts justes et progressifs : un choix pour une société plus égalitaire
- 7 /** Traités transatlantiques • CETA : la démocratie s'invite à la table des négociations
- 8 /** IRB • Nouvelles mesures de contrôle des chômeurs bruxellois, il faut aider, pas exclure !
- 9 /** Pensions • 6 bonnes raisons de prendre en compte les périodes d'inactivité pour la pension
- 10 /** Du respect • Fiscalité juste
- 11 /** Du respect • Soins de santé
- 12 /** Du respect • Pouvoir d'achat

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 13 /** Édito • Bienvenue et félicitations à notre nouveau Président Bart Neyens

Proximus

- 14 /** Dossier en cours

Belgocontrol

- 15 /** Nouvelles de quelques dossiers importants

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11